

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 168

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190172

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Quartier Molina – Rue Pierre de Coubertin - Acquisition d'un local pour permettre la restructuration du Centre Technique Municipal Coubertin. Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 168

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190172

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Quartier Molina – Rue Pierre de Coubertin - Acquisition d'un local pour permettre la restructuration du Centre Technique Municipal Coubertin. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne loue un bâtiment de 3 600 m<sup>2</sup> environ, 8 rue Pierre de Coubertin, depuis le 15 Septembre 2014, en face du Centre Technique Municipal, moyennant un loyer de 87 606 €TTC par an. Ce bâtiment permet de stocker des engins utilisés par les service de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole.

□ **Motivation et Opportunité :**

Ce bâtiment n'est pas utilisé de façon optimale. Une meilleure utilisation nécessiterait de réaliser des travaux conséquents. Par ailleurs, le Centre Technique Municipal construit en 1970 fait l'objet de désordres structurels (infiltrations, altérations de dalles...) auxquels il est nécessaire de remédier.

Compte tenu de cette situation, il apparaît opportun d'acquérir le local du 8 rue Pierre de Coubertin pour investir durablement sur ce site. Cette acquisition permettra d'envisager une restructuration globale et rationnelle des bâtiments situés de part et d'autre de la rue Pierre de Coubertin.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Étienne s'est rapprochée du propriétaire. Un accord a été trouvé pour acquérir ce bien au prix de 925 000 €

Le prix d'acquisition est conforme à l'avis des Domaines en date du 20 février 2019.

La parcelle concernée est cadastrée section CP numéro 51 d'une superficie de 6 638 m<sup>2</sup>.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 925 000 €+ frais d'acte 8 000 € dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	933 000 € dont 8000€ frais d'acte					
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de ce tènement aux conditions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Duron, notaire à Saint-Étienne.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> budget 2019 chap 21 article 2118
<b>Résultat du vote :</b> 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>